

La sollicitation au crédit
et les pratiques douteuses

L'ACEF dénonce et propose de légiférer

JACINTHE NANTEL - ACEF
BASSES-LAURENTIDES

L'ACEF des Basses-Laurentides (Association coopérative d'économie familiale), membre de la Coalition des associations de consommateurs du Québec (CACQ), en accord avec une enquête publiée par Le Journal de Montréal, trouve déplorable les pratiques douteuses des magasins en matière de sollicitation au crédit.

En effet, l'ACEF dénonce depuis un certain temps déjà les pratiques des émetteurs de crédit et demande que soient interdites les sollicitations au crédit. De plus, l'ACEF, dans le cadre de la Phase II de la modernisation de la Loi sur la protection du consommateur, souhaite faire inclure un article de loi dans ce sens.

Selon cette enquête, le consommateur se voit offrir des cadeaux et en plus une carte qui, selon le sollicitateur permet d'économiser, mais il est rarement exprimé que cette offre constitue en fait une carte de crédit. « Le consommateur risque de se faire bernier », affirme Jacinthe Nantel, porte-parole pour l'ACEF. « Une carte de crédit est un instrument financier qui peut entraîner de graves conséquences dans la vie des consommateurs et qui doit être pris au sérieux », ajoute-t-elle.

Selon l'ACEF et la Coalition des associations de consommateurs du Québec, cette forme de sollicitation banalise le crédit en plus d'en faciliter l'accès. Le problème, selon madame Nantel, c'est que les sollicitations en magasin donnent très souvent accès au crédit à des consommateurs qui n'ont pas de capacité de remboursement. « D'autant plus lorsque les formulaires sont complétés par le représentant de façon trompeuse », souligne madame Nantel. « Il est inacceptable que des représentants faussent des données aussi importantes que le revenu annuel », ajoute-t-elle. « En bout de ligne, c'est le consommateur qui sera tenu responsable. En cas de faillite, par exemple, un consommateur peut être accusé d'avoir fait de fausses déclarations », conclut-elle.

Acclamé à Saint-Jérôme

Cabochon poursuit son chemin...

ISABELLE SCHMADTKE

C'est le 26 janvier 2008, à la salle Anthony Lessard de Saint-Jérôme que j'ai eu la chance d'écouter de nouveau la perspective de vie unique du monologiste et clown auguste Cabochon le clochard, meilleur ami de Sol.

Ses monologues tirés de sa propre création ont su à la fois nous faire rire et nous faire réfléchir, mais pas juste nous, les « vieux »... car ma fille de 11 ans riait spontanément aux mêmes endroits que nous tous. Cabochon ramène ses avides spectateurs dans une aventure de mots, de maux et parfois de Meaux, vue au travers les yeux d'un enfant. Une

gymnastique mentale à la fois coquine et trop réelle qui perdure au-delà d'une soirée inoubliable!

Vous avez le goût de vous offrir une belle soirée en compagnie de Cabochon ? Il est à Saint-Jérôme, à la salle Antony Lessard, le samedi 23 février. Pour rejoindre Eadear! Productions, on compose le 450-569-9037.



CONTINUEZ LA BELLE VIE

LES OBLIGATIONS À TAUX PROGRESSIF DU QUÉBEC

**BONI
DE
1%**

la première année
pour les nouveaux
fonds REER

- + Taux avantageux garantis pour 10 ans.
- + Remboursables sans pénalité, chaque année, à leur date anniversaire.
- + Aucuns frais de gestion et d'administration.

**ÉPARGNE
PLACEMENTS
QUÉBEC**

**VOTRE
REER
GARANTI
À 100%**

1 800 463-5229 | www.epq.gouv.qc.ca

Épargne
Placements
Québec